

Direction des Affaires générales  
Décision modifiée n°2021 -004

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 3.2.a,

Vu la circulaire du 14 décembre 2020 prise par le président de l'EPCC relative à l'élection partielle d'un représentant des enseignants chercheurs au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet par scrutin prévu à la date du 11 février 2021,

**ARRETE**  
**LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU 11 février 2021**

	<b>Président</b>	<b>Assesseurs</b>	<b>Horaires</b>	<b>Lieu</b>
<b>Bureau</b>	Mme Nathalie MAYET	M. David BERINQUE M. François GARRET	14h00 - 16h30	Salle de Réunion RDC 8 cours des humanités

Fait à Aubervilliers, le 9 février 2021

Jean-François Balaudé

Président de l'EP Campus Condorcet



Affichée et publiée le 09/02/2021  
Exécutoire le 09/02/2021

**Onze membres  
pour un campus**

Centre national  
de la recherche  
scientifique

École des hautes  
études en sciences  
sociales

École nationale  
des chartes

École Pratique  
des Hautes Études

Fondation  
maison des sciences  
de l'homme

Institut national  
d'études  
démographiques

Université Paris 1  
Panthéon - Sorbonne

Université  
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8  
Vincennes Saint-Denis

Université  
Paris Nanterre

Université  
Sorbonne Paris Nord